



**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE CAPORAL DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE
2023**

CADRE REGLEMENTAIRE

Code général de la fonction publique applicable depuis mars 2022 ;

Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants);

Loi n° 83 – 634 du 31 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Décret n° 90 – 850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Décret n°90-851 du 25 septembre 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ;

Décret n° 2010 – 311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, cadre d'emplois ou un emploi dans la fonction publique française ;

Décret n° 2012 -521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Décret n° 2012 – 731 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel et l'article du décret n° 2012 – 521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnel ;

Décret n° 2013 – 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Décret n° 2020 – 523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Arrêté ministériel du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « base concours » ;

Arrêté ministériel du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Arrêté du 07 décembre 2022 fixant la date de première épreuve de l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 ;

Délibération n°2022-03-10 du Conseil d'Administration du SDIS 976 décidant d'organiser un examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 ;

Les dossiers dûment complétés devront être adressés, soit par voie postale, soit par remise en main propre (aux heures ouvrables), au :

**SDIS 976 MAYOTTE – Cellule Examen professionnel de Caporal SPP
Centre Kinga
BP 711- ZI Kaweni
97600 MAMOUDZOU**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : Le 06 mars 2023 inclus (cachet de la poste ou d'un prestataire faisant foi ou preuve de dépôt).

Les dossiers remis en main propre pourront être déposés au plus tard le 6 mars 2023 à 17h00.

| NOM | PRENOM | N° DOSSIER <small>(Cadre réservé à l'Administration)</small> |
|-----|--------|--|
| | | |

**COMPOSITION DU DOSSIER DU CANDIDAT
(PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)**

Cet examen professionnel est ouvert, sous réserve de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation d'équipier :

Aux fonctionnaires ayant au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement de grade, atteint le 4ème échelon du grade de sapeurs et comptant au moins 3 années de Services Publics effectifs dans ce grade, ou un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Conformément à l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir l'épreuve de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'accueil.

Pièces à fournir

| | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> | Fiche de renseignements « Etat civil du candidat et coordonnées du candidat » (page 4 du dossier d'inscription) |
| <input type="checkbox"/> | Un état des services publics effectués par le candidat en qualité de titulaire ou contractuel indiquant notamment leur durée, le statut de l'agent. Cet état est certifié par l'autorité investie de pouvoir de nomination (page 5 du dossier d'inscription) |
| <input type="checkbox"/> | Un certificat sur l'honneur signé par le candidat attestant : (Page 6 du dossier d'inscription) 1. Réunir les conditions « des articles 5, 5 bis et 5 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires... » 2. Être activé le jour de la clôture des inscriptions. (Les fonctionnaires titulaires sont dispensés de la production des pièces justificatives figurant normalement dans leur dossier administratif.) 3. L'exactitude des renseignements fournis (page 5 du dossier d'inscription) L'attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national (page ...du dossier d'inscription) 4. La position régulière au regard des obligations de service national |
| <input type="checkbox"/> | Le justificatif d'activité le jour de la clôture des inscriptions. (Les fonctionnaires titulaires sont dispensés de la production des pièces justificatives figurant normalement dans leur dossier administratif.) |
| <input type="checkbox"/> | L'arrêté de nomination au grade exigé pour faire acte de candidature à l'examen professionnel |
| <input type="checkbox"/> | Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité. |
| Pour les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen | |
| <input type="checkbox"/> | L'original ou la photocopie lisible du certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée |
| <input type="checkbox"/> | Une attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants. |
| Nombre de pièces fourni : /8 | |

NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet.

| | | |
|------------|---------------|---|
| NOM | PRENOM | N° DOSSIER <small>(Cadre réservé à l'Administration)</small> |
| | | |

| ETAT CIVIL DU CANDIDAT : COMPLETER LES PARTIES BLANCHES OBLIGATOIREMENT | | | |
|---|--|-------------|--|
| CIVILITE | | | |
| NOM | | | |
| PRENOM | | | |
| NE(E) LE | | | |
| LIEU DE NAISSANCE | | DEPARTEMENT | |
| PAYS DE NAISSANCE | | | |

| COORDONNEES DU CANDIDAT : COMPLETER LES PARTIES BLANCHES OBLIGATOIREMENT | | | |
|--|--|---------------------|--|
| N° ET NOM DE RUE | | | |
| COMPLEMENT D'ADRESSE | | | |
| VILLE | | CODE POSTALE | |
| NUMERO DE TEL. PORTABLE | | NUMERO DE TEL. FIXE | |
| COURRIEL | | | |

| COORDONNEES DU CANDIDAT : COMPLETER LA PARTIE BLANCHE | |
|---|--|
| NATIONALITE | |

Signature du candidat,

| | | |
|------------|---------------|---|
| NOM | PRENOM | N° DOSSIER <small>(Cadre réservé à l'Administration)</small> |
| | | |

ETAT DETAILLE DES SERVICES PUBLICS DU CANDIDAT

| Grades successifs | En qualité de (1) | Périodes (2) | | Durée | Observations |
|-------------------|-------------------|---------------|---------------|-------|--------------|
| | | Du (jj/mm/aa) | Au (jj/mm/aa) | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

(1) Précisez : Contractuel, Titulaire
(2) Indiquez la durée effective pour chaque grade

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT :

Grade :

VISA DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

- Certifie que l'intéressé (e) est actuellement an activité
- Certifie exacts les renseignements portés sur l'état des services ci-dessus

**Cachet et signature
de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou son représentant**

| NOM | PRENOM | N° DOSSIER <small>(Cadre réservé à l'Administration)</small> |
|-----|--------|--|
| | | |

CERTIFICAT SUR L'HONNEUR

(A COMPLETER ET A SIGNER OBLIGATOIREMENT)

1. J'atteste sur l'honneur, réunir les conditions des articles 5, 5 bis et 5 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et tout particulièrement posséder **la nationalité française ou la nationalité d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, de jouir de mes droits civiques**, de ne pas avoir fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de sapeurs-pompiers professionnels. Concernant les ressortissants de la Communauté Européenne, la jouissance des droits civiques et de la position régulière au regard des obligations de service national s'envisage vis-à-vis de l'Etat dont je suis ressortissant.

2. Je certifie également **être en activité le jour de la clôture des inscriptions.**

3. Je certifie sur l'honneur **l'exactitude des renseignements fournis** à l'appui de ma présente candidature à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et **me déclare avertie (e) que toute déclaration inexacte peut me faire perdre le bénéfice de mon éventuelle admission à l'examen.**

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention
« Certifié exact »

4. Attestation de position régulière au regard des obligations de service national
(Conformément aux articles R.11-7, R.112-7, R.112-8, R112-9 du code du service national)

J'atteste sur l'honneur **être en position régulière au regard des obligations de service national.**

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention
« Certifié exact »

| | | |
|------------|---------------|---|
| NOM | PRENOM | N° DOSSIER <small>(Cadre réservé à l'Administration)</small> |
| | | |

| | |
|--|---|
| Cadre réservé à l'Administration | |
| Dossier réceptionné le : | |
| Dossier contrôlé le : | |
| Décision | |
| <input type="checkbox"/> Dossier accepté | <input type="checkbox"/> Dossier rejeté |
| Motif du rejet : | |
| | |

Observations :

ACCUSE DE RECEPTION ET SITUATION DU DOSSIER

Veillez inscrire votre identité et adresse complète dans le cadre ci-contre en **respectant scrupuleusement** les limites du cadre

Le groupement RH– Cellule Examen professionnel de Caporal SPP a bien reçu votre dossier d'inscription à **l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**, aussi je vous informe que :

Votre dossier est **accepté**, une convocation vous sera transmise dans les délais réglementaires. Si vous ne recevez pas de convocation **08 jours avant de l'épreuve d'admission**, veuillez contacter la cellule concours au Groupement Formation au ...

Votre dossier est **rejeté** pour le (s) motif (s) suivant (s) :

-
-
-

Cadre réservé à l'administration

Transmis le,

Signature